ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Radio France

Question écrite n° 47652

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la légitime inquiétude des dizaines de milliers d'auditeurs et des journalistes ou techniciens de FIP, dont une réorganisation interne à Radio France prévoit la disparition. En effet, elle serait remplacée par une radio exclusivement ciblée sur les jeunes, à savoir le Mouv'. Pourtant, cette station de qualité demeure à l'heure actuelle une des rares à être uniquement consacrée à la programmation musicale, attachée tant à l'éclectisme et à la découverte de jeunes talents qu'à l'information musicale. Elle répond parfaitement aux exigences de mission de service public de proximité par la diffusion d'informations pratiques et locales tant dans le domaine culturel que sportif, associatif, administratif, etc. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour convaincre Radio France de renoncer à ce projet et permettre à ces deux réseaux de coexister.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a voulu appeler l'attention de la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir de la diffusion des programmes de FIP du réseau Radio France. Radio France a en effet présenté un plan de développement de ses stations locales et de son offre de programmes dit « Plan Bleu » visant à réorganiser les différentes antennes du groupe en matière de diffusion locale. L'objectif premier est de renforcer la composition de l'offre locale qui avait très peu évolué depuis dix ans et nécessitait une adaptation aux changements sociologiques et démographiques que connaît chacune des régions de notre pays. Selon les responsables de Radio France, si FIP est une réussite incontestable, les résultats de son audience sont très variables selon les bassins de population, et en conséquence le service apporté aujourd'hui par FIP peut être localement amélioré en faisant évoluer la nature de l'offre locale de programmes de Radio France et en recherchant la meilleure adéquation aux auditeurs de chaque zone desservie par les antennes locales. Le plan prévoit le développement des stations locales autour d'un réseau commun : la montée en puissance du Mouv', qui est plus particulièrement destiné à la jeunesse, et la modification du mode de diffusion du réseau FIP, qui comprend neuf stations, dont deux antennes (Nice et Metz) seraient transformées en stations locales de Radio France, trois autres (Lille, Lyon, Marseille) en antennes du Mouv', les FIP de Paris, Bordeaux, Strasbourg et Nantes étant maintenues. Ce projet a fait l'objet d'un accord au sein de l'entreprise exprimé dans le cadre de son comité central d'entreprise et a été approuvé par le conseil d'administration de Radio France le 24 mai dernier. Le Gouvernement a exprimé dans ce cadre son souci de voir préservées les missions de service public assumées par l'ensemble du dispositif conçu par Radio France. Or les intentions de l'entreprise Radio France semblent claires de ce point de vue : en particulier, localement, le rôle joué par FIP sera repris par les autres réseaux, notammment par les autres stations locales. C'est le cas tant pour l'information culturelle locale que pour l'offre musicale. Cette dernière devra faire l'objet d'une politique cohérente, de l'offre locale jusqu'au réseau national. Par ailleurs, chaque hypothèse de transformation d'une station FIP a fait l'objet d'un examen particulièrement attentif, notamment lorsque cette station joue un rôle notable sur le plan local. Ainsi, à Nantes, un projet d'échange de fréquences a été mis à l'étude par le président-directeur général de Radio France, afin de maintenir la station FIP et de développer les projets nouveaux de Radio France dans cette région. Une

demande a été faite dans ce sens par le président de Radio France au Conseil supérieur de l'audiovisuel, instance de régulation qui, dans le cadre de la réorganisation de la région Ouest, doit procéder à l'attribution des fréquences. S'agissant de la programmation musicale de FIP au plan national, il faut préciser que la diffusion des programmes musicaux de FIP restera également assurée par les nouveaux supports que sont le câble et le satellite.

Données clés

Auteur : M. Robert Lamy
Circonscription : Rhône (8e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47652
Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3499
Réponse publiée le : 18 septembre 2000, page 5371